



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**APPEL à MANIFESTATION D'INTERET DYNAMIC bois
Insuffler une nouvelle DYNAmique dans
l'approvisionnement des chaufferies du fonds Chaleur**

Dossier AMI-DYNAMIQUE BOIS Fibalsace

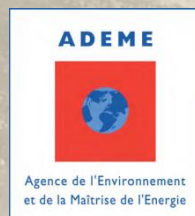
Assemblée générale COSYLVAL 21 Mars
2017

4 opérations finançables

3 Aides à la sylviculture:

- Aide à l'amélioration des peuplement par éclaircie et désignation
- Aide à la conversion par régénération naturelle
- Aide à la plantation (dite transformation)

Aide à la création d'aires de stockage et de tri de plus de 200 m² en forêt





ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Où?



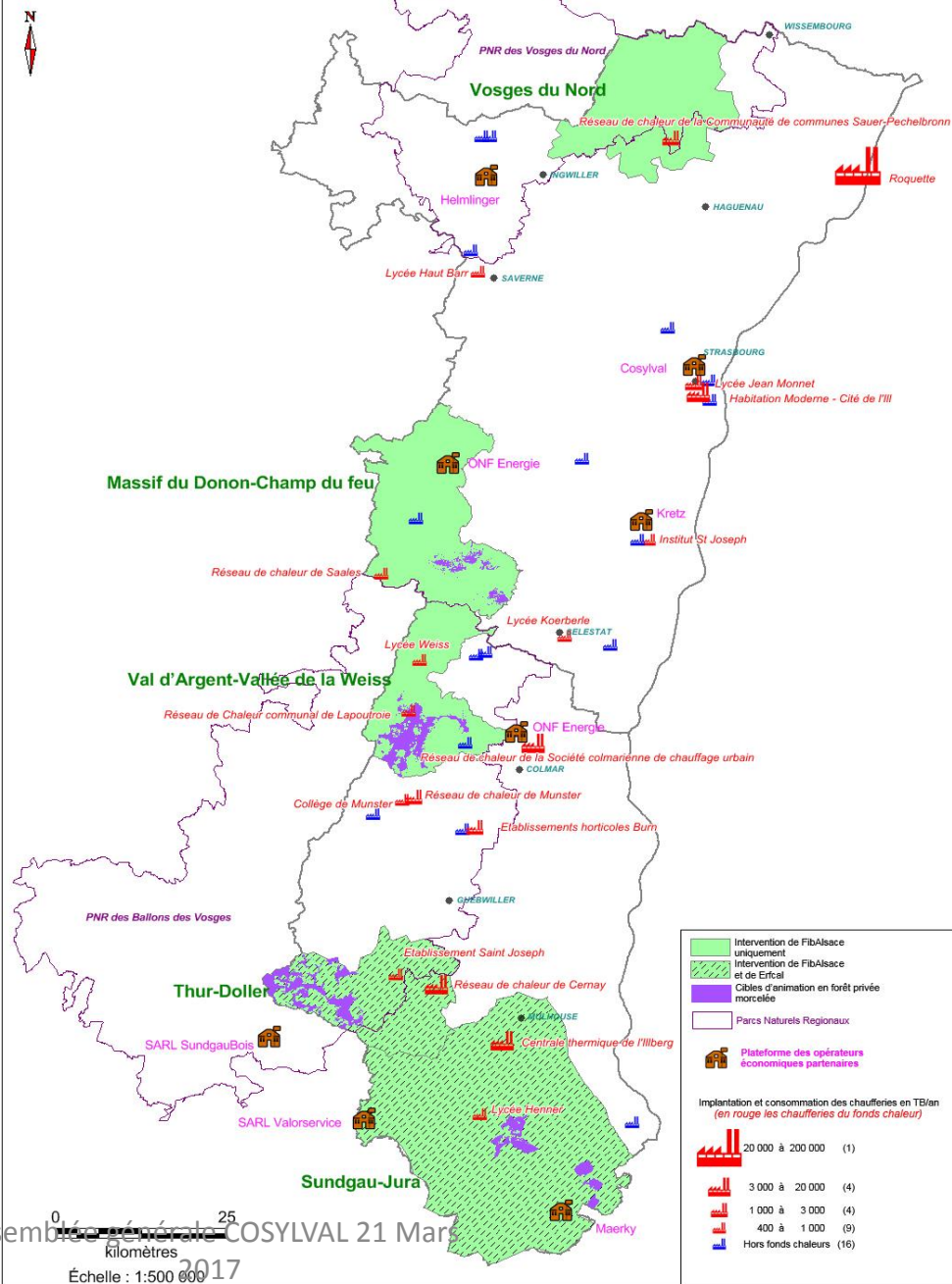
MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Territoire du projet FibAlsace

CRPF LACB/21.08.2015



Assemblée générale COSYLVAL 21 Mars 2017

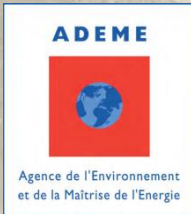
Échelle : 1:500 000

Où?

- ✓ le Secteur Vosges du Nord,
- ✓ le Massif du Donon-Champ du feu,
- ✓ le Secteur du Val d'Argent-Vallée de la Weiss,

Pour le projet ERFCAL

- ✓ le Secteur Thur-Doller,
- ✓ le Secteur Sundgau-Jura.



AIDE AU BALIVAGE / DESIGNATION / MARQUAGE DE COUPE

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Travaux éligibles

- Désignation types d'avenir.
- Marquage d'une éclaircie.
- Matérialisation d'un cloisonnement (pente < 30%).



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

Peuplements concernés

- Anciens TSF pauvres de moins de 8m² de surface terrière de réserves.
- Taillis de moins de 25 cm en diamètre.
- Accrus ligneux de moins de 10 cm.



AIDE AU BALIVAGE / DESIGNATION / MARQUAGE DE COUPE (suite)

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Objectifs à atteindre

- Densité minimale de 50 tiges/ha désignés dans l'essence objectif.
- Cloisonnements matérialisés si subventionnés.
- Eclaircie en faveur des tiges d'avenir réalisée.

Coûts finançables moyen

Cout moyen 1400 €/ha y compris 12% maîtrise d'œuvre.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



AIDE A LA CONVERSION

Travaux éligibles

- relevé de couvert sauf lorsque le taillis est exploitable (si le taillis trouve un débouché commercial, cette opération n'est pas aidée)
- travaux préparatoires à la régénération naturelle (incluant des travaux pour maîtriser la végétation concurrente et/ou des travaux du sol),
- entretien de la régénération naturelle dans les limites de la durée d'exécution du projet (fixé dans le décret investissement du MAAF),
- ouverture et entretien d'un cloisonnement fonctionnel (sauf si la pente est supérieure à 30%),
- plantations en complément de la régénération naturelle.

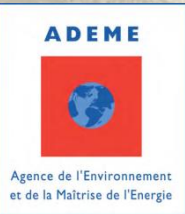
Peuplements concernés

- Anciens TSF de moins de 8 m²/ha.
- Taillis de moins de 25 cm de diamètre.
- Accrus ligneux de moins de 10 cm de diamètre

Assemblée générale COSYLVAL 21 Mars
2017

Objectifs à atteindre

- densité minimale de 1500 tiges par hectare,
- cloisonnement matérialisé lorsqu'il a été subventionné.



AIDE A LA TRANSFORMATION

Peuplements concernés

- Anciens TSF pauvre (moins de 8m²/ha)
- Taillis de moins de 25 cm
- Accrus ligneux de moins de 10 cm



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Objectifs à atteindre

- Densités minimales à 1 et 5 ans figurant dans les arrêtés de 2004 aides post tempête
- Liste des essences éligibles (= celle de 2004)
- Maximum 20% de diversification accepté

Coûts éligibles

4500 € de dépense moyenne/ha y compris maîtrise d'œuvre ≤ 12%
Comprenant au maximum 30% de coûts de protections

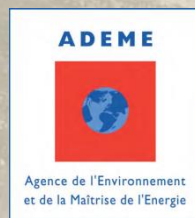
AIDE A LA TRANSFORMATION (suite)

Travaux éligibles

- travaux préparatoires à la régénération artificielle (inclut des travaux pour maîtriser la végétation concurrente et/ou des travaux du sol),
- achat et mise en place des plants d'essence « objectif » et à titre de diversification,
- entretien de la régénération artificielle. Les travaux d'entretien sont éligibles s'ils interviennent dans la période d'exécution des travaux.
- dépenses connexes : protection contre le gibier dans la limite de 30 % du montant hors taxe des travaux principaux.

Ne sont pas éligibles :

- les taillis à courte rotation pour la production énergétique (le peuplement « objectif » est la futaie et l'amélioration de la production de bois d'oeuvre)
- le renouvellement des peuplements à l'état de futaie (hors accrus forestier)



Conditions communes aux 3 aides sylvicoles

- Dossier \geq 4 ha.
- Ilots \geq 1 ha (regroupement via le coopérative).
- Dépense éligible du dossier $>$ 2500 € (Aide $>$ 1000 €).
- Si coûts $<$ 5000 € un devis sinon 2 sauf coopérative.
- Possibilité de financer des coûts salariaux sur justificatif (fiches de paye).
- 40% des dépenses éligibles sur présentation des factures ou fiche de paye.
- Surface comprise dans un document de gestion durable (CBPS, RTG, PSG, GIEF).
- Maximum 1 an entre notification de l'aide et début des travaux
- Exécution du solde des travaux \leq entre le début et la fin des travaux



Engagements de la forêt privée

- 12 nouvelles aires de stockage pour 4 800m³ mobilisés en 3 ans
- 20 ha de reconstitution de peuplements pauvres pour 4 000 m³ en 3 ans
- 50 ha d'amélioration sylvicole pour 4 000 m³ mobilisés en 3 ans

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

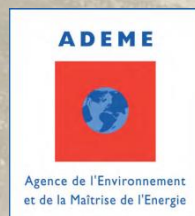
MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Aide à la création d'aires de stockage

- Tous les travaux liés à la mise en place de l'aire de dépôt (terrassément, assainissement, ...)
- Plus de 200 m²
- Cout plafonné à 20 € / m²
- Pas de coûts minimum.
- Aide = 40% du montant HT des factures
- Déclaration annuelle obligatoire des volumes transitant par l'aire durant 4 ans





ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Je vous remercie pour votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Assemblée générale COSYLVAL 21 Mars
2017